



**COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH**  
**DECISION n° 2022 - 326**  
**I.1.15 - Délibérations, décisions**  
**OBJET : AMENAGEMENT D'UN ESPACE STREET WORKOUT**

(Marché 22N21)

**Le Maire de LA TESTE DE BUCH**

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

**Direction des affaires  
juridiques et de la  
commande publique**

Réf : HV/CM

DGS :

DAJCP :

**Considérant** que le besoin pour le marché de « Aménagement d'un espace Street Workout » a été estimé pour un montant de 30 000 € HT.

**Considérant** que le candidat retenu a remis son offre avant la date limite fixée au 31/05/2022.

**Considérant** que les critères de sélection établis lors de la consultation étaient les suivants :

1 - Méthodologie : 50 Points :

- Intérêt, pertinence et esthétique des propositions d'équipement et adéquation avec la thématique et les attentes exprimés (20 points)
- Caractéristiques techniques des équipements proposés (en terme de solidité, de contrainte d'entretien, de sécurité etc.) (10 points)
- Méthodologie et moyens (humain et matériel) (10 points)
- Délais d'exécution proposés (5 points)
- Niveau de garantie et qualité du SAV proposés (5 points)

2 - Prix : 45 Points ;

3 - Démarche environnementale (Gestion des déchets et choix des matériaux) : 5 Points

**Considérant** qu'après analyse des offres, et conformément aux critères prédéfinis, la société PRO URBA SUD sise Les Pavillons de Sermenaz - 2507 Avenue de l'Europe - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE a remis la meilleure offre.

**DECIDE**

**ARTICLE I**

De retenir l'offre de la société **PRO URBA SUD** et de signer un marché public avec cette société pour un montant de **24 364.37 € HT**.

**ARTICLE II**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du contrat.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

**Fait à LA TESTE DE BUCH, le 28 juin 2022.**

**Patrick DAVET**

  
Maire de La Teste de Buch

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220628-DEC2022\_326-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Affichage : 04/07/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

